

Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire 2020/05 du jeudi 29 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 29 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Echanges de parcelles entre API et Issoire Transports sur le lotissement à vocation économique « Le Sifflet » sur la commune de Le Broc**

**Annexe(s) : plan du lot 1 du permis d'aménager / document de modification du parcellaire cadastral**

Date de convocation : 22 octobre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 novembre 2020

Secrétaire de séance : POJOLAT Marie

Rapporteur : FANJUL José

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 97

- Titulaires : 92

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 8

**Votants : 113**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (97)**

ADMIRAT Nadine  
CALISTE Yolande (S)  
ALBARET Christophe  
PELISSIER Didier (S)  
ARCHIMBAUD Guy  
ARNAULT Lionel

BARDY André  
BARRAUD Bertrand  
BARTHOMEUF Serge  
BASTIEN Gérard  
BERNARD Jean-Paul

BESSON Jean-Louis  
BŒUF Nicole  
BOISTARD Philippe  
BOURG François

BRUN Pascale

BRUNETTI Graziella  
CHABAUD Christelle

CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre  
COLLET Jean-Pierre  
CORRE Jean-Marie  
CORREIA Emmanuel  
COSTE Yves  
COSTON David

COUDUN Valérie  
CREGUT François  
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean  
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence  
DUBOST Philippe  
DUTHEIL Nathalie  
FANJUL José  
FERRARIS Nathalie  
FERREIRA Fernando  
FOUCAULT Marie-Françoise  
MAISONNEUVE Alain (S)  
GARNAVAULT Philippe  
GAUDRIAULT Damien  
GILBERT Odile

GOUSSARD Bérengère  
GOYON Guy  
GREGOIRE Nathalie  
GUILLAUME Julien  
HERBST Nadine  
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

LABUSSIÈRE Jean-Marc  
LAGARDE Maguy  
LAMOUREUX Jean-François  
LAVILLE Philippe  
LE MARREC Laurys  
LEGENDRE Denis  
LENEGRE Jean-Louis

LIGNIERE Frédéric  
LIVET Bertrand

MAHINC Didier  
MALORON Annie  
MARIANY Marie-Line  
MASSARDIER Marie-Laure  
MEALLET Roger-Jean  
MERLEN Bernard  
METEIGNIER Stéphane

PAGESSE Pierre  
PELISSIER Patrick  
PELLEGRINELLI Christophe  
PEREIRA-MAURIAT Christine  
PETEILH Sandra  
PILLON Stéphane  
POJOLAT Marie  
PRADIER Laurent  
PRUNIER Jean-Pierre  
PUECH David  
RAVEL Pierre  
RKINA Mohammed  
GOMEZ Jean-Marc (S)

ROUX Bernard  
RYCKEBOER Christian  
SABATIER Gilles  
SALVINI Luc

SAUX Marie-Pierre  
SCHUMACHER Emilie  
SERRA Pierre  
SUIDUREAU Carine  
PLANCHAT-HERY Claire (S)  
TEZENAS Olivier  
THALAUD François  
THERME Jacques  
THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent  
TREHIN Anne-Marie  
TRILLEAUD Eric  
VARISCHETTI Martine  
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

Extrait du  
du conseil communautaire 2020/05 du jeudi 29 octobre 2020

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5)** AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SUTY Lionel (PLANCHAT-HERY Claire) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16)** BESSEYRE Fabien à RYCKEBOER Christian ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BRUN Pascale ; COSTON Marie à BARRAUD Bertrand ; DABERT Jean-Claude à THEVENET Emilie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à PUECH David ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; KINDT Patrick à MARIANY Marie-Line ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à PILLON Stéphane ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; NUÑEZ-ORTIN Aurélie à FERRARIS Nathalie ; SAUVANT Jean-Pierre à CORREIA Emmanuel ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ;

**ABSENTS EXCUSES : (8)** BARBET Laurent ; BERTHELOT Pascal ; BRUNEL Séverine ; CHANIMBAUD Lionel ; GONTHIER Emmanuel ; NICOLLET Michel ; ROCHETTE Christophe ; WALTER Christian ;

\*

**LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

L'Agglo Pays d'Issoire aménage et commercialise le lotissement à vocation économique « Le Sifflet » situé sur la commune de Le Broc (63500).

Tel qu'il se présente au permis d'aménager dont il a fait l'objet en date du 12 juin 2017, le lotissement se compose de 5 lots :

- le lot n° 1 d'une surface de 11 998 m<sup>2</sup> et propriété de la société Issoire Transports ;
- le lot n° 2 d'une surface totale de 22 057 m<sup>2</sup> divisible et à commercialiser par l'Agglo Pays d'Issoire, propriétaire ;
- le lot n° 3 d'une surface totale de 4 093 m<sup>2</sup> divisible et à commercialiser par l'Agglo Pays d'Issoire, propriétaire ;
- les lots n° 4 et n° 5 d'une surface totale de 18 802 m<sup>2</sup> appartenant à l'Agglo Pays d'Issoire et correspondant aux lots collectifs et comprenant la voirie, les espaces végétalisés, les diverses rétentions des eaux pluviales et l'assainissement.

A ce jour, le lot n° 2 a été divisé en 5 lots soumis à promesses synallagmatiques de vente avec les entreprises Lembron Travaux, Vessely Quincaillerie, Aribat 63, Alex-Balzarini et RCE.

Avant de conclure les ventes définitives avec les entreprises, l'Agglo Pays d'Issoire doit procéder, en amont, à un échange de parcelles avec la société Issoire Transports. Et ce, afin de régulariser le dépôt de pièces nécessaires aux ventes, ce dépôt de pièces contenant notamment définition exacte et définitive de l'assiette du lotissement.

En effet, au stade du permis d'aménager, des bandes de terrain nécessaires à l'aménagement du lotissement avaient été sorties du lot n° 1 de la société Issoire Transports et prévues aux lots collectifs dédiés à l'aménagement - et donc propriété future de l'aménageur. En contrepartie, l'Agglo Pays d'Issoire cédait à Issoire Transports une bande de terrain, constructible, sortie du lot n° 2.

Afin d'assurer l'aménagement du lotissement « Le Sifflet », il est nécessaire de régulariser le transfert de propriété de ces emprises foncières entre l'Agglo Pays d'Issoire et Issoire Transports en procédant à l'échange de la parcelle cadastrée section ZB numéro 301, d'une surface de 657 m<sup>2</sup> et d'une valeur de 14 782,50 € HT, propriété d'Issoire Transports, avec les parcelles cadastrées section ZB numéros 299 et 300, d'une surface respective de 570 m<sup>2</sup> et 97 m<sup>2</sup> et d'une valeur respective de 12 825,00 € HT et 2 182,50 € HT, propriétés de l'Agglo Pays d'Issoire.

ENTENDU le rapport de présentation ;

\*

#### CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'arrêté n° 063 054 17 V0001 du permis d'aménager du lotissement « Le Sifflet » en date du 12 juin 2017 ;

VU le plan de bornage en date du 27 mars 2020 des parcelles cadastrées section ZB numéros 281-284-286-289-291 et section ZS numéros 95 et 99 ;

VU le document de modification du parcellaire cadastral en date du 31 mars 2020 ci-annexé ;

VU l'avis des domaines en date du 3 juillet 2020 ;

VU le plan du lot 1 du permis d'aménager ci-annexé ;

VU le budget annexe « ZA PIT LAVAU LA BECHADE » de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**CONSIDÉRANT** que le lot 1 figurant au plan de composition du permis d'aménager du lotissement « Le Sifflet » en date du 12 juin 2017 est propriété de la société ISSOIRE TRANSPORTS pour une surface de 11 998 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT** que des bandes de terrain, nécessaires à l'aménagement du lotissement, avaient été sorties du lot 1 de la société ISSOIRE TRANSPORTS et prévues aux lots dits collectifs dédiés à l'aménagement - et donc propriété future de l'aménageur ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de régulariser la répartition foncière entre l'aménageur, l'Agglo Pays d'Issoire, et la société ISSOIRE TRANSPORTS, cela afin de pouvoir conclure les ventes des lots issus de la division du lot n° 2 aux entreprises citées ci-dessus ;

\*

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 113

- Pour : 113
- Contre : 0
- Abstentions : 0

➤ **D'échanger avec la société Issoire Transports la bande de terrain sortie du lot n° 2 avec les bandes de terrains nécessaires à l'aménagement du lotissement « Le Sifflet », à savoir :**

- **la parcelle cadastrée section ZB numéro 301, d'une surface de 657 m<sup>2</sup> (et issue de la réunion d'une partie des parcelles cadastrées section ZB numéros 286 et 291 conformément au document de modification du parcellaire cadastral en date du 31 mars 2020) propriété d'Issoire Transports ;**

**Avec :**

- **la parcelle cadastrée section ZB numéro 299, d'une surface de 570 m<sup>2</sup> (et issue de la réunion d'une partie des parcelles cadastrées section ZB numéros 278, 281 et 284 conformément au document de modification du parcellaire cadastral en date du 31 mars 2020), propriété de l'Agglo Pays d'Issoire, en vue d'assurer l'aménagement du lotissement « Le Sifflet » ;**

et

- la parcelle cadastrée section ZB numéro 300, d'une surface de 97 m<sup>2</sup> (et issue de la réunion d'une partie des parcelles cadastrées section ZB numéros 281, 284 et 289 conformément au document de modification du parcellaire cadastral en date du 31 mars 2020), propriété de l'Agglo Pays d'Issoire, en vue d'assurer l'aménagement du lotissement « Le Sifflet » ;
- De consentir cet échange sans soulte de part ni d'autre, les biens échangés étant d'égale valeur, soit 15 000 € HT ;
- De désigner l'étude de Maîtres CHEVALIER-BRION-BOUGON, notaires à Issoire, pour rédiger cet acte d'échange, étant entendu que tous les frais, droits, taxes et honoraires restent à la charge d'API ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document et tout acte se rapportant à ce dossier.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 30/10/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 30/10/2020